

Des mineurs impliqués dans 30 meurtres et tentatives

Certains sont enfermés au centre pour jeunes dessaisis de Saint-Hubert

Selon le dernier rapport de l'aide à la jeunesse, 30 homicides et tentatives ont justifié le placement d'un mineur en 2018. Un record ! Il arrive que pour des faits aussi graves, le jeune soit enfermé au centre pour jeunes dessaisis de Saint-Hubert. Un centre qui fonctionne, non plus comme une prison, mais plutôt comme un IPPJ. Portrait.

En Belgique, lorsqu'un mineur d'âge fait une grosse bêtise, il n'est pas jugé par la justice des adultes mais par un juge de la jeunesse qui décide une mesure éducative. Pour certains cas graves ou si les mesures éducatives ont échoué, le juge de la jeunesse peut être dessaisi. Le mineur passe alors devant la justice des adultes, il n'est plus envoyé en IPPJ mais au centre pour dessaisis de Saint-Hubert. Un centre fermé qui compte 13 places et où travaillent pas moins de 36 personnes (psychologue, assistant social, directeur, formateurs..., 10 éducateurs, 16 surveillants).

6 JEUNES ENFERMÉS

Six jeunes, âgés de 17 à 20 ans, prévenus et condamnés, y sont actuellement enfermés. La plupart sont impliqués dans des vols avec violence en groupe. Mais on y trouve aussi des jeunes impliqués dans des meurtres, comme ce mineur, soupçonné d'avoir torturé et mis à mort le jeune Valentin Vermeersch à

Huy, en mars 2017. Son procès et celui des 4 co-auteurs présumés aura lieu en mai prochain devant les assises de Liège.

Ce centre pour jeunes dessaisis de Saint-Hubert (qui jouxte la prison et l'IPPJ du même nom) fonctionnait jadis comme une prison. Depuis la 6^e réforme de l'État (2015), il est passé sous l'aile de l'Aide à la jeunesse qui en a fait un centre éducatif qui

mécanique, menuiserie, horticulture, cuisine, e-learning... Autant d'activités et de formations qui lui permettent de développer de nouvelles compétences. Toujours dans ce souci de réinsertion, la vie en collectivité est préférée à l'enfermement en chambre.

« Nous mettons aussi l'accent sur la création du lien avec le personnel de terrain afin de proposer une intervention individualisée, à travers échanges formels et informels au quotidien », insiste Son Tran, le directeur du centre pour dessaisis de Saint-Hubert. « L'objectif de notre travail est d'accompagner le jeune dans un processus de désistance, en accordant une attention particulière sur son « accueil » au sein de la structure et son accompagnement dans un projet de détention cohérent avec un projet de réinsertion. Ainsi, nous mettons par exemple la responsabilisation du jeune au cœur de notre intervention et de nos valeurs méthodologiques. Ceci s'illustre dans la vie quotidienne par un réveil en autonomie ou par la participation aux tâches liées à la vie en collectivité. Nous accompagnons aussi le jeune dans la prise de conscience des faits commis à l'égard des victimes dans un processus de restauration et de réparation ».

Dans ce centre, pas de surpopulation : le jeune a sa chambre pour lui tout seul et peut, selon les cas, avoir la TV et/ou la radio. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

« A l'époque où ce centre était une prison, on atteignait 90 % de récidive »

CABINET DE RACHID MADRANE

visé à la réinsertion. « L'ancienne prise en charge n'aidait pas le jeune à sortir de la délinquance et elle ne protégeait pas la société », indique le cabinet du ministre Rachid Madrane (Aide à la jeunesse). « Une étude de la VUB a démontré que les anciens dessaisis avaient un taux de récidive de 90 % à l'époque ! Il fallait faire quelque chose, il fallait rendre un sens à la sanction et préparer la sortie du jeune ». Contrairement à la prison où le détenu est livré à lui-même, libre de travailler ou non, de participer aux activités et aux formations ou non, le jeune à Saint-Hubert est encadré de 7 heures 30 à 21 heures, tous les jours. Sport collectif, informatique,

Un vide bientôt comblé

Enfin un IPPJ à Bruxelles (Forest)

Paradoxal. Alors que c'est la division judiciaire de Bruxelles qui gère le plus de placements de jeunes délinquants, il n'y a aucun IPPJ sur la capitale ! Les plus proches sont situés à Braine-le-Château et Wauthier-Braine.

Ce vide va être comblé. Le ministre Rachid Madrane (PS) a décidé de transformer un ancien internat de l'athénée Victor Horta (Communauté française), situé chaussée de Bruxelles à Forest, en IPPJ, pouvant

accueillir 20 garçons et 10 filles, en régime ouvert.

Ce centre, qui pourrait ouvrir en 2020, semble une évidence pour une ville comme Bruxelles (620 prises en charge en 2018). Certains observateurs l'ont pourtant critiqué. Ils estiment que ce n'est pas plus mal d'envoyer un jeune Bruxellois « loin » en Wallonie, histoire de le couper de son lieu de vie. Il s'agira de la 7^e institution de protection de la jeunesse en Fédération

Wallonie-Bruxelles après Braine-le-Château (43 places en régime fermé), Fraipont (10 places en régime ouvert et 46 places en régime fermé), Jumet (22 places en régime ouvert), Saint-Servais (seul IPPJ pour filles : 5 places en régime fermé et 34 places en régime ouvert), Wauthier-Braine (10 places en régime fermé et 42 places en régime ouvert) et Saint-Hubert (13 places en régime fermé). ●

F. DE H.

Les raisons du placement des jeunes en IPPJ

	2017	2018	Total 2014-2018
Atteintes aux biens	763	604	3.287 (25,5 %)
Atteintes aux personnes	418	396	1.844 (14 %)
Vols avec violence ou menaces	474	393	2.279 (18 %)
Atteintes sexuelles	126	117	573 (4 %)
Homicides ou tentatives	22	30	108 (1 %)
Stupéfiants	527	505	2.313 (18 %)
Autres	461	456	2.500 (19 %)

Dossiers de placement par division judiciaire

	2017	2018
Arlon	31	38
Bruxelles fr.	608	620
Bruxelles ndl.	4	2
Charleroi	159	165
Dinant	21	22
Eupen	2	3
Huy	42	33
Liège	191	152
Marche	9	20
Mons	185	149
Namur	57	62
Neufchâteau	24	31
Nivelles	126	99
Tournai	88	80
Verviers	71	57
Total	1.618	1.533

Chiffres en hausse pour Charleroi, Namur et Bruxelles

Selon le dernier rapport relatif aux placements dans les IPPJ, Institution Publique de Protection de la Jeunesse, sorti le mois dernier, le nombre de placements en Belgique francophone est en diminution.

Alors que depuis 2014, on dépassait les 1.600 entrées par an, on est descendu à 1.533 entrées en 2018, dont 477 en milieu fermé, 891 en régime ouvert et 165 en accompagnement post-institutionnel. Certaines divisions judiciaires (Arlon, Bruxelles, Charleroi, Marche, Na-

mur et Neufchâteau) sont cependant en hausse en 2018 par rapport à 2017 (cfr tableau ci-joint).

« Attention ! Ces données ne sont en aucun cas le reflet de la délinquance juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Le placement en IPPJ est la mesure ultime », nuance Nicole Clarembaux, directrice générale adjointe en matière de délinquance juvénile à la FWB.

Depuis 2006, il existe une sorte de hiérarchie des mesures. Le placement en IPPJ est décidé s'il est démontré

que les autres mesures sont inadéquates ou inopportunes. Avant le placement, le juge peut prononcer :

une réprimande, une surveillance par le Service de protection de la jeunesse, un accompagnement intensif dans le milieu de vie, une prestation d'intérêt général ou encore le maintien du jeune dans son milieu de vie (sous conditions).

« On constate une dimi-

nution du nombre de saisines des juges de la jeunesse », observe de son côté Pierre-André Hallet, juge jeunesse et famille à Charleroi. « Hélas, il n'y a aucune analyse sur le pourquoi. Est-ce parce que la délinquance diminue ou parce que de moins en moins de personnes vont à la police pour porter plainte ? Nous n'avons pas de données là-dessus ».

BEAUCOUP PLUS CHER QU'UN DÉTENU

Selon le ministre Ma-

drane qui a livré ce chiffre en 2014, un jeune pris en charge dans une IPPJ coûte entre 450 et 500 € par jour. À titre de comparaison, un détenu coûte 146 € par jour. La différence s'explique par la prise en charge nettement plus développée en IPPJ, par du personnel qualifié. ●

F. DE H.

44 % des jeunes retournent dans leur famille après l'IPPJ

> 245 places disponibles en IPPJ en Belgique francophone: 144 en régime ouvert, 101 en régime fermé (+ 117 via les équipes mobiles d'accompagnement)

> 304 jeunes sont actuellement pris en charge par une IPPJ (« photographie » du 31/12/2018)

> Plus de 50 % des jeunes ont fait l'objet d'au moins deux prises en charge sur 5 ans (1 jeune a même fait l'objet de 8 prises en charge !)

> 85 % de garçons et 15 % de filles sont pris en charge

> Par centre : Braine-le-château

: 180 entrées en 2018 (207 en 2017), Fraipont : 360 (376), Jumelet : 56 (73), Saint-Hubert : 255 (256), Wauthier-Braine : 496 (464), Saint-Servais (IPPJ réservé aux filles): 186 (242)

> Durée moyenne du placement en IPPJ : 1,5 mois en milieu ouvert, 2 mois en milieu fermé.

> Les orientations après la prise en charge : 44 % retour en famille, 15 % IPPJ hébergement, 13 % fugues, 12 % inconnu, 2 % psychiatrie,...

> 1 enfant de 10 ans a été pris en charge par un IPPJ en 2018.

> Age : 18 jeunes de 12 ans pris en charge en 2018, 51 jeunes de 13 ans, 155 jeunes de 14 ans, 336 jeunes de 15 ans, 467 jeunes de 16 ans, 462 jeunes de 17 ans, 40 jeunes de 18 ans, 3 jeunes

de 19 ans pris en charge en 2018. Les 15-16 et 17 ans représentent 80 % des jeunes pris en charge.

> Situation des parents : 52

% parents séparés ou divorcés, 25 % parents mariés ou concubins, 7 % père décédé, 3 % mère décédée, 3 % père inconnu

> Situation professionnelle des parents : 55 % pères actifs et 45 % père inactifs, 37 % mères actives et 63 % mères inactives.

> Où vivait le jeune avant sa prise en charge : 29 % chez la mère (avec ou sans conjoint), 20 % chez les parents. ●

F. DE H.